Exemplaire à retourner à :
AIGNAN ANIMATIONS
Mairie - Place du Colonel Parisot
32290 AIGNAN

RÈGLEMENT

Article 1 Seuls les particuliers et les associations (loi 1901) sont autorisés à exposer.

Article 2 Aignan Animations décline toute responsabilité en cas de vols, détériorations de matériel ou accidents.

Article 3 L'attribution des emplacements relève de la seule décision d'Aignan Animations, aucune réclamation ne sera reçue.

Article 4 Un emplacement correspond à une table de 2 m X 1 m, le prix de réservation est de 8 € par table ou 5 € sans table.

Article 5 Les exposants devront s'installer le **Dimanche 21 Juin 2026** de 8 à 9 heures (ouverture au public de 9 à 18 heures).

Article 6 Les exposants devront, avant de s'installer, se faire obligatoirement inscrire auprès des organisateurs, présenter leur carte d'identité et **signer l'attestation sur l'honneur certifiant que vous avez participé à moins de 2 vide-grenier dans l'année**, comme l'exige la législation.

Article 7 Tout exposant qui réservera des tables devra venir les retirer le matin et **impérativement les ramener le soir** à l'Office de Tourisme (caution de 10 € restituée au retour de la table).

Article 8 Tout exposant qui souhaite un emplacement sous les arcades ne pourra réserver qu'un emplacement de 4 m maximum.

Article 9 Aucun véhicule ne sera accepté sur le lieu de l'emplacement.

Article 10 Tout exposant qui réalisera des percements sur le revêtement de la place du Colonel Parisot, se verra facturer une indemnité de 100 € par percement réalisé.

Article 11 La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement.

INSCRIPTION

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE .....

.....

.....

Code Postal /__/__/__/__/__/ Ville.....

☎ /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ Mail ..... @.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Les Co-Présidents,
Christine LEDUCQ et Pierre BARRALON

Nombre de table(s) retenue(s) :..... Emplacement sans table, dimension : 2m X .....

VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT RÉGLER LES EMPLACEMENTS A L'INSCRIPTION EN RENVOYANT CETTE FICHE.
SANS RÈGLEMENT, VOUS NE SERIEZ PAS INSCRIT.
MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION